

## L'Assemblée prévoit un quota de boursiers dans les filières sélectives, dont les classes prépa

Paris, 13 déc. 2017 (AFP) -

L'Assemblée nationale s'est prononcée mercredi à l'unanimité en faveur de la fixation d'un pourcentage minimal de boursiers dans les filières sélectives, dont les classes préparatoires aux grandes écoles, dans le but de favoriser la mixité sociale.

Via un amendement Nouvelle Gauche au projet de loi "relatif à l'orientation et à la réussite des étudiants", voté par 60 députés (aucune voix contre), l'Assemblée a prévu que "l'autorité académique" fixe "un pourcentage minimal" de bacheliers bénéficiaires d'une bourse au lycée pour leur reconnaître un droit à "l'accès aux filières sélectives, notamment les classes préparatoires aux grandes écoles".

En défendant l'amendement, le socialiste Régis Juanico a pointé la "forte reproduction sociale" dans le système éducatif français, avec "seulement 6% d'élèves issus de la classe ouvrière" dans ces filières, même si le taux de boursiers a déjà évolué.

La ministre de l'Enseignement supérieur, Frédérique Vidal, a émis un avis de sagesse, saluant notamment "le travail qui a déjà été fait par nombre de filières sélectives", tandis que le rapporteur Gabriel Attal (LREM) s'est dit favorable à une mesure visant à "favoriser une plus grande démocratisation de l'accès à l'enseignement supérieur". Tout en réaffirmant sa franche opposition à la réforme de l'accès à l'université dans son ensemble, le chef de file des Insoumis Jean-Luc Mélenchon a aussi apporté son appui. "Se priver des compétences et des capacités d'une partie de la jeunesse en raison de son origine sociale est un gâchis terrible pour le pays", a-t-il souligné, estimant que les "élites sociales" doivent ressembler au pays, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui à ses yeux.

La communiste Marie-George Buffet a aussi plaidé pour "favoriser l'ascenseur social", face au constat que l'école "reproduit les inégalités sociales", jugeant l'amendement "tout à fait le bienvenu", LR saluant "une démarche plus qu'intéressante".

Au nom de LREM, Anne Brugnera s'est dite "tout à fait favorable à l'instauration de ce pourcentage minimal de boursiers", Cecile Rilhac soulignant que la disposition, allant dans le "très, très bon sens", "fait l'unanimité".

Les députés avaient auparavant adopté, avec l'aval du gouvernement, un autre amendement LREM pour fixer de façon obligatoire, et non plus comme simple possibilité, un minimum de boursiers et un maximum de bacheliers d'une autre académie dans les filières tendues, pour "garantir la mixité sociale et géographique".

D'autres amendement LREM ont aussi été adoptés pour faciliter l'admission des candidats qui résident à l'étranger, ou publier les codes sources de la plateforme Parcoursup.

Le FN s'est par ailleurs attiré de sévères critiques en défendant un amendement visant à réserver l'accès à l'enseignement supérieur "aux bacheliers de nationalité française". Plusieurs députés, dont Jean-Luc Mélenchon, y ont vu une "provocation grossière".

chl/ic/dch/mm

Afp le 13 déc. 17 à 19 34.